



2022

AGENCE NATIONALE DE L'URBANISME, DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES ET DU CADASTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 19 mai 2022
Appel d'offres : N°01/ANUTTC/CONSOMMABLES/2022
Nom du projet : Acquisition d'encres
Source de financement : Budget de l'Etat 2022

1. OBJET

L'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastres lance un appel d'offres ouvert pour l'acquisition des encres, exercice 2022.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué de deux lots :
Lot 1 : Acquisition d'encres TONERS
Lot 2 : Acquisition d'autres types d'encres

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA ou 100 000 F CFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME.

Ce paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recettes délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :



B.P : 23 792 (GABON)
Tél. 074 04 43 39

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 5.2.1 des Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO) du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant HT de chaque lot au plus tard **le mardi 31 mai 2022 à 10 heures**.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours** conformément aux dispositions de l'article 106 du code des marchés publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **le mardi 7 juin 2022 à 11 heures dans la salle de réunion du 3^{ème} étage de l'ANUTTC.**

Le Directeur Général des Marchés Publics

Le Directeur Général de l'ANUTTC

Eugène Pénafort **MIN TSA OYAME**
DIRECTEUR GENERAL

Dexter Ildevert **MEYE ME OBIANG**